OCÉAN INDIEN INNOVATION SANTÉ

masanté.re

Conditions d'utilisation des contenus

Conditions de mise à disposition et d'utilisation des contenus produits dans le cadre de la politique éditoriale du portail masanté.re

Agence de Santé Océan Indien

TESIS E-SANTÉ

1 Table des matières

2 Désignation du signataire 2

3 Objet du contrat 3

4 ARTICLE 1 : Champ du contrat 5

5 ARTICLE 2 : Les engagements du signataire 6

6 ARTICLE 3 : Durée et validité du contrat 7

7 ARTICLE 6 : Litiges 7

2 Désignation du signataire

Les présentes conditions d'utilisation sont acceptées par :

[Le signataire], dont le siège social se situe au [adresse du signataire], représenté par [sa fonction], [représentant signataire],

Ci-après désigné « [Le Signataire] »

3 Objet du contrat

Le présent contrat vise à définir les conditions d'utilisation et de diffusion des contenus, principalement vidéo et illustrés, produits dans le cadre de la politique éditoriale du portail masanté.re, et repris par le signataire.

Le portail masanté.re s'inscrit dans la stratégie de prévention et de promotion de la santé et dans la stratégie numérique en santé impulsée et conduite par l'ARS OI à La Réunion.

L'objectif de masanté.re est de fournir une information et des conseils en santé validés, accessibles et adaptés aux Réunionnais, dans le respect des recommandations officielles en matière de santé publique.

Pour mener à bien ces objectifs, l'ARS OI a confié la maîtrise d'ouvrage du projet masanté.re au GCS TESIS, organisme à but non lucratif de droit privé, dans le cadre du programme Océan Indien Innovation Santé.

Les opérateurs de masanté.re :

L'ARS OI définit et met en œuvre la politique de santé à La Réunion et à Mayotte. L'ARS OI agit sur un champ d'intervention large :

- La prévention, la promotion de la santé, la veille et la sécurité sanitaire, la santé en lien avec l'environnement et les milieux de vie,
- L'organisation de l'offre de soins et l'accompagnement médico-social,
- L'observation, l'étude de l'état de santé de la population et la définition de la stratégie de santé en concertation avec les usagers du système de santé et les partenaires de l'agence,
- L'anticipation des risques pour la santé et la gestion des événements qu'ils peuvent provoquer,
- La gestion du risque assurantiel dans les domaines ambulatoire et hospitalier.

Le siège social de l'ARS OI est situé au 2 bis, avenue Georges Brassens – CS 61002, 97743 Saint-Denis Cedex 9

Le GCS Tésis est une structure eSanté régionale à but non lucratif qui regroupe les établissements de santé de l'ocan Indien. Elle décline sur le plan opérationnel les politiques publiques sur le volet numérique, pour les territoires de La Réunion et de Mayotte. Ses champs d'intervention sont les suivants :

- Construire et administrer le SI Santé régional partagé
- Créer les conditions facilitant l'échange et le partage d'informations afin d'améliorer la prise en charge et la coordination de soins autour des patients et usager

Charte éditoriale de masanté.re :

L'objectif de masanté.re est de fournir une information et des conseils en santé validés, accessibles et adaptés aux Réunionnais, dans le respect des recommandations officielles en matière de santé publique.

masanté.re est piloté par un comité éditorial chargé de :

- Prioriser les thématiques en fonction de leur pertinence pour le territoire et les utilisateurs : enjeux régionaux de santé publique, déficit d'information, questions fréquentes des Réunionnais, etc.
- Choisir les modalités de traitement pour chaque thématique : format des contenus et déclinaison, intervenants sollicités dans le cadre de la co-construction, calendrier éditorial.
- Fixer les objectifs et veiller à ce que le calendrier des publications et la charte éditoriale soient respectés.

Tous les contenus de masanté.re sont conçus pour servir les objectifs suivants :

- Améliorer le niveau et la pertinence de l'information en santé à La Réunion
- Promouvoir l'implication des Réunionnais dans leur propre bien-être
- Faciliter la diffusion des messages de prévention délivrés par les acteurs locaux et nationaux de la santé à l'échelle du territoire.

Tous les contenus de masanté.re obéissent à des règles établies pour garantir la fiabilité des informations qu'ils contiennent :

- Tous les contenus de masanté.re sont rédigés avec des professionnels de santé de la Réunion
- Tous les contenus de masanté.re mentionnent toujours leurs sources, et l'utilisateur a la possibilité de consulter la source d'origine lorsque c'est possible
- Masanté.re ne relaye que les informations émanant de sources fiables : études scientifiques publiées dans des revues reconnues, agences et sites publics de référence, documentation élaborée par les acteurs de santé du territoire, etc.

Dans ce cadre, l'ARS-OI et le GCS Tésis mettent les contenus produits par masanté.re à disposition des acteurs de santé du territoire, afin qu'ils puissent être diffusés plus largement et participer à l'amélioration du niveau d'information en santé du grand public réunionnais.

Le siège social du GCS Tésis est situé au 14 chemin des Anglais — 97420 Le Port.

4 ARTICLE 1 : Champ du contrat

Le présent contrat porte sur les conditions d'utilisation et de diffusion par le signataire des contenus produits et/ou mis à disposition par masanté.re :

- Quels que soient les moyens techniques utilisés par le signataire pour les obtenir : enregistrement sur le site masanté.re ou ses espaces communautaires, transfert de fichiers, espaces partagés, etc.
- Quel que soit le format ou la nature du contenu : vidéo, infographie, affiche, guide ou article.

Le contrat vise en particulier à préciser les conditions d'utilisation et de diffusion des contenus masanté.re par le signataire dans le cadre de :

- La diffusion de contenus sur les écrans de ses espaces publics : salles d'attente, etc.
- L'affichage mural dans les espaces publics : posters, infographies, etc.
- L'utilisation de contenus dans le cadre d'activités pédagogiques à destination des professionnels et du public : éducation thérapeutique du patient, atelier de formation aux outils numériques, sensibilisation aux questions de santé, etc.

5 ARTICLE 2 : Les engagements du signataire

Le Signataire s'engage vis-à-vis de l'ARS OI et du GCS Tésis, dans le cadre du programme OIIS, à respecter les conditions suivantes :

- Ne pas couper, amender ou modifier de quelque manière que ce soit les contenus utilisés, tant au niveau du fond que de la forme
- Ne pas publier les contenus repris sur ses propres espaces numériques et/ou communautaires : sites web, réseaux sociaux, etc.
- La diffusion de ces contenus et leur utilisation restent possibles dans le cadre des outils de partage et d'intégration prévues sur les différentes plateformes hébergeant les contenus masanté.re : Facebook, Youtube, portail masanté.re
- Ne pas reprendre ces contenus dans le cadre d'une utilisation commerciale
- Ne pas mettre les contenus masanté.re (sources et fichiers) à disposition d'autres personnes ou entités sans l'accord préalable explicite de l'ARS OI et du GCS Tésis
- Signaler rapidement aux équipes d'administration de masanté.re toute erreur relevée dans les contenus masanté.re utilisés
- Diffuser ponctuellement des contenus promotionnels masanté.re destinés à faire connaître ou expliquer les services du programme OIIS
- À l'échéance du présent contrat et en l'absence de renouvellement par avenant, ou en cas de dénonciation du présent contrat (voir conditions décrites à l'article 3), le Signataire devra supprimer les contenus transmis, et ne pourra plus les diffuser.

6 ARTICLE 3 : Durée et validité du contrat

Le présent contrat est établi pour une durée de trois (3) ans à compter de sa date de signature.

Trois mois minimum avant le terme du présent contrat, son application sera évaluée afin de procéder si nécessaire à sa prolongation par avenant.

Toute modification des clauses des conditions d'utilisation devra être faite d'un commun accord et formalisée par un avenant. Le contrat peut être dénoncé par l'ARS OI et le GCS Tésis à tout moment sous réserve de respecter un préavis de deux (2) mois.

7 ARTICLE 6 : Litiges

Les litiges qui pourront naître de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat, et qui n'auront pu trouver de règlement amiable, seront portés devant la juridiction compétente.

Fait à …….. , le ……..

En deux exemplaires, dont un pour le signataire et un pour le GCS Tésis.

[Le signataire]

[La fonction],
[Représentant]